

Alain Barthe
Association UrbaNef

Commission d'Urbanisme
Mairie de Neffies
Place de l'ancien couvent
34320 NEFFIES

Objet : Canalisations d'eau potable
Lettre Recommandée aux élus
avec accusé de réception par la Mairie

Neffies, le 19 octobre 2016

Monsieur le Maire,
Monsieur le conseiller délégué à l'urbanisme,
Messieurs les membres de la commission d'urbanisme,

Des travaux vont être engagés prochainement sur la route de Caux (D30E4). Ces travaux ont pour objectif notamment, la réfection des canalisations d'arrivée d'eau potable en provenance du syndicat intercommunal de l'eau de la vallée de l'Hérault.

Nous vous demandons de veiller à ce que ces nouvelles canalisations soient suffisamment dimensionnées de manière à tenir compte, à minima, de la capacité d'absorption maximale de la station d'épuration, extension incluse, soit un maximum de 2400 équivalent-habitants. (cf. cahier des charges de la station d'épuration, pages 5 et 7 du DCE).

En effet, puisque la station d'épuration peut accueillir ces habitants en réalisant une extension prévue « sans reprise importante des ouvrages principaux », il nous semble normal que tous les futurs habitants soient approvisionnés en eau potable selon la même logique.

Il serait regrettable, dans le cadre de l'extension de la commune, et compte tenu de la révision du PLU en cours, d'avoir à revenir par la suite sur des travaux coûteux qui auraient été réalisés sans avoir pu prendre en compte la cohérence de l'ensemble de ces travaux.

Par ailleurs le projet d'aménagement de la zone sud du village que nous présenterons lors de l'enquête publique n'a pas été accueilli défavorablement par les différents services de l'état auxquels nous en avons pu en détailler, depuis 2014, certains points importants, et notamment l'intérêt en matière de réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif.

Dans l'hypothèse où notre projet verrait le jour dans les années qui viennent, le collecteur principal des eaux usées du village, ainsi que les canalisations d'approvisionnement principales de la commune passeraient alors par la nouvelle voirie qui figure dans ce projet.

Dans cette perspective, nous vous demandons de prendre en considération, avant de réaliser les travaux sur la route de Caux, que d'une part, la station d'épuration de nos eaux usées, et que d'autre part l'alimentation principale en eau potable, se situent sur cette route qui va demeurer sur le très long terme la principale voie de convergence de ces deux réseaux.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre en compte ces considérations pour les travaux que vous annoncez, dans l'intérêt général du village et pour les années à venir.

Bien cordialement,

Alain Barthe,
Association UrbaNef